



# **RETRAITE A POINTS : L'EMBROUILLE !**

**Mère de toutes les réformes ultralibérales, la retraite à points permettra à la technocratie de modifier à tout moment le montant des retraites. Explication technique sur les questions de valeur du point...**

On peut augmenter la valeur de service du point et en même temps faire baisser la pension.  
Pour cela il est possible d'actionner 3 leviers :

1. Le taux de rendement interne (rapport entre la valeur de service et la valeur d'achat)
2. La part de cotisation non créatrice de droits
3. Le coefficient de conversion

## **1. Le taux de rendement**

Dans le cas type du rapport Delevoye, le rendement est annoncé à 5,5% qui correspond à 0,55 € de valeur de service sur 10 € de valeur d'achat

Mais si la valeur de service augmente à 0,60 € et si dans le même temps la valeur d'achat est portée à 11€, le rendement passe en fait à 5,45%

Pour 100 € cotisés je n'ai alors plus que 5,45 € au lieu de 5,50 €.

## **2. La cotisation non créatrice de droits**

Toujours sur la base du rapport Delevoye, on est sur 10% de la cotisation qui n'ouvre pas de droits.

Pour 100 € prélevés, on n'acquiert en fait que 9 points, qui rapporteront en réalité 4,95 €.

Si cette part non créatrice de droits monte de 10 à 20 %, la valeur du point n'est pas dégradé, ni le rendement, mais on fait baisser le ratio pension sur cotisation prélevée.

Ainsi, je n'ai plus que 8 points au lieu de 9, pour un rapport réel de 4,40 €

## **3. Le coefficient de conversion**

Pour faire simple, il s'agit de la question de la décote.

On a 2 hypothèses sur la table qui reviennent au même :

- L'âge pivot Delevoye

C'est l'histoire du taux plein à 64 ans, avec 5% de décote par année de départ anticipé.

Si l'âge pivot est porté à 65 ans, le taux pour un départ à 64 ans est alors minoré de 5% faisant baisser le montant de pension pour la même carrière et le même âge de départ.

- La durée de cotisation Macron

C'est la même logique qu'avec l'âge pivot, sauf qu'on raisonne de façon plus individualisée.

Si la durée de cotisation passe de 43 à 44 ans, pour la même carrière je subis une décote de 5% et donc une baisse de ma pension.

**Dès lors, ces 3 leviers pourront être modulés de façon indépendante ou coordonnée chaque année, ce qui rend le mécanisme totalement illisible...**

**Et cela d'autant plus que ces décisions ne seront plus versées dans le débat public mais prises uniquement au sein de la gouvernance. Accepter ce système, c'est renoncer à savoir quand je pourrais partir en retraite et quel sera le montant de ma pension...**